

Réunion VTT et cycles du 13 juin 2014  
- RELEVE DE DECISIONS -

Participants : cf feuille d'émargement jointe.

A- Rappel du contexte :

Il est rappelé le contexte avec :

- une réunion en novembre 2013 (cf ci-dessous), suite à des sollicitations insistantes, pour résoudre les frictions entre VTTiste et promeneurs en particulier,
- une motion déposée par les AFF pour limiter la pratique VTT et relayée par la presse (*Le Parisien, La République*),
- la création récente d'un collectif d'associations qui interpelle sur les manifestations en forêt qu'elle souhaite voir réduire.

La réunion de ce 13 juin 2014 a donc été programmée pour faire un point d'avancement sur les décisions et la suite donnée à chaque point opérationnel de la réunion précédente du 8 novembre 2013 dont une partie des acteurs présents n'avaient pas eu connaissance. La dynamique prise en novembre 2013 mérite d'être relancée dans la même posture délibérément constructive, à savoir sous la forme d'une discussion ouverte en mode partenarial débouchant sur des solutions opérationnelles.

En préambule, les représentant du monde cycliste précisent que le « phénomène VTT » n'est pas aussi important qu'il n'y paraît :

- Diminution du nombre de VTT en vente => indicateur que l'activité ne se développe pas mais le développement des manifestations fait penser abusivement le contraire,
- Diminution du nombre de participants dans les manifestations cyclistes. Par exemple, *la Bachotte* est passée de 1465 à 619 participants en quelques années,

B- Complément de décisions par rapport à la réunion de novembre 2013 :

En noir, les décisions prises en réunion du 8 novembre 2013 ;

En bleu, les compléments de décisions prises en réunion du 13 juin 2014.

1 - Sur le massif de Fontainebleau, milieu fragile, sensible à l'érosion, et soumis à une forte fréquentation, il y a une volonté de ne pas développer la pratique VTT mais plutôt d'organiser la pratique existante en veillant à limiter l'érosion et les conflits d'usages. Le rôle du groupe de travail est de lever des améliorations possibles et opérationnelles sur Fontainebleau à court terme. Le fait que le Conseil général relaie l'initiative permet également de travailler à une échelle susceptible de soulager Fontainebleau par une dispersion de l'exercice de ce sport (Grand Morin, Bases de loisirs, etc). Il est donc intéressant que la CDESI s'empare également du sujet.

Le Conseil général de Seine-et-Marne propose la création d'une « commission médiation » pour la pratique cycliste et VTT en particulier. Pour cela, il s'appuiera :

- légalement, sur une convention entre la FFCT et le CG77,
- techniquement, sur la concertation avec tous les acteurs du monde VTTiste au sein de cette commission départementale. Les décisions qui y seront prises seront donc collégiales, bien conscient que 80% des VTT sur Fontainebleau ne sont pas affiliés à un club ou association. Le rôle de cette commission sera en particulier de faire la promotion de sites d'activités hors du massif de Fontainebleau.

En structurant une offre VTT sur Fontainebleau sans en développer ailleurs, il y a un risque de concentrer la pratique sur Fontainebleau. En parallèle, des « contrats projet nature » pourraient donc être conclus pour la création de parcours VTT hors de la forêt de Fontainebleau pour diversifier l'offre et pour répartir la fréquentation. A ce niveau, il faudra prendre en compte la praticabilité des sites en fonction des saisons car, si le site de Fontainebleau est particulièrement attractif, c'est aussi par ce qu'il est praticable en tous temps (cas assez rare dans la couronne parisienne), à des périodes où d'autres sites sont trop boueux.

2 - La réunion a fait ressortir 2 types de pratiques aux besoins et impacts différents :

a. **les manifestations ponctuelles.** Celles-ci ne posent pas de problèmes particuliers. Les décisions suivantes, qui ne concernent pas uniquement le VTT mais qui s'appliquent pour la plupart à toutes les activités, sont cependant prises pour améliorer la situation :

- expliquer le fonctionnement des autorisations ;
- Obligatoire de passer par ces manifestations pour sensibiliser le plus grand nombre. La manifestation Rando Bike propose de communiquer sur bonnes pratiques (panneaux de sensibilisation, présence sur site pour apporter de l'information, prise en compte de la propreté, départs différés afin de ne pas avoir de gros regroupements),
- Rédiger plus complètement un « cahier des charges » qui intégrerait toutes les règles de bonnes pratiques pour une manifestation (N2000, bonnes pratiques, formalisation des critères d'appréciation de la tournée de surveillance, etc),

Les cartes d'incidences ont été éditées et sont disponibles sur le site Internet pour le site N2000 de Fontainebleau. Elles sont systématiquement remises en préalable à toute demande d'autorisation à l'ONF (autorisations.fontainebleau@onf.fr), pour les manifestations de plus de 60 personnes.

- Choisir comme point de rassemblement (départ) des manifestations des sites peu fréquentés par les autres publics pour éviter les débordements (éviter Franchard, Noisy, Barbizon),

Désormais, lors de la délivrance des autorisations, la question des parkings sera examinée de façon à ne pas créer de saturation de leur capacité et en cohérence avec notre stratégie d'accueil. Cela permettra d'éviter les difficultés en termes de conflit d'usage avec les autres usagers des sites naturels et de sécurité (débordement et stationnement bord de routes départementales). Cette nouvelle mesure amènera l'ONF à privilégier les stationnements hors forêt pour les manifestations, en fonction du nombre de participants et de la période concernée (saison et jour) ;

- Lors des études d'autorisations, rappeler aux organisateurs l'obligation de faire une déclaration en préfecture, utile pour anticiper les

débordements et stationnements en bords de routes départementales en particulier ;

- Anticiper les demandes d'autorisation auprès de l'ONF au moins de 2 mois pour que les circuits puissent être convenablement étudiés par les agents, C'est à cette condition que la délivrance des autorisations pourra se faire de façon compatible avec l'organisation de la manifestation,   
 Proposition d'instaurer une réunion annuelle avec les organisateurs de manifestations au mois de novembre afin de faire le point sur leurs projets de l'année suivante sur le massif de Fontainebleau, de dresser un calendrier et de s'entendre sur les règles à observer. La première aura lieu le 13 novembre 2014 à partir de 19h. Le lieu reste à définir.
- Assortir la délivrance d'autorisation du paiement de sommes (barème institué) réinvesties dans l'entretien de la forêt (démarche vertueuse et implicative remplaçant les frais de dossier) et instauration de pénalités pour remettre en état le cas échéant,   
 Les frais de dossier sont conservés mais à un montant correspondant au temps passé par l'agent de terrain pour dresser un état des lieux contradictoire, initial et final (forfait).   
 S'ajoute à ces frais de dossier l'engagement de l'organisateur à entretenir, par ses propres moyens financiers et en accord avec l'ONF, les points les plus sensibles (par rapport à l'érosion notamment) si des dégradations étaient constatée par rapport à l'état des lieux initial.   
 Des indemnités contractuelles seront clairement inscrites dans le document d'autorisation en cas de non respect des clauses arrêtées dans ce même document.
- Indiquer la date de la manifestation sur les balises, afin d'éviter des problèmes de débalisages intempestifs,
- Utiliser ces manifestations pour diffuser des messages de bonnes pratiques et sensibiliser le monde VTTiste.
- N.B. : la charte de la course d'orientation en VTT stipule aux pratiquants qu'ils ne doivent pas sortir des chemins, les balises étant situées à proximité immédiate du chemin.
- La société nationale de protection de la nature s'oppose aux manifestations avec un grand nombre de pratiquants, qui dérangent la faune sauvage. Afin de contrôler leur nombre, l'ONF demande dorénavant aux organisateurs de faire des pré-inscriptions et de distribuer un nombre de numéros limité aux participants.

La question de la différenciation entre clubs bénévoles et sociétés professionnelles est abordée. L'ONF répond que la question est hors sujet par rapport à l'ordre du jour et rappelle qu'il traite les demandes d'autorisation de façon strictement égalitaire, tant qu'elles s'inscrivent dans une certaine éthique du sport. Le modèle économique d'une manifestation ne peut constituer un critère discriminant.

Pour leurs prochaines manifestations organisées au Grand parquet, les éditions Larivière confirment leur intérêt pour travailler avec les clubs (liste de contacts=liste des participants à la réunion), qui connaissent le terrain.

**b. la pratique individuelle ou en petits groupes**

- **VTT.** Cette pratique en individuel accentue l'érosion et génère des conflits d'usage (même si dans certains cas ces conflits proviennent d'autres usagers irrespectueux), notamment sur les sentiers bleus et plus particulièrement sur le sentier n°2.

- Les AFF ne sont pas opposés à la pratique VTT sauf sur les sentiers bleus. **Leur président confirme cette position,**
- **La FFCT et quelques autres associations ne pratiquent pas les sentiers bleus et sont d'accord sur l'interdiction aux cyclistes de circuler sur les sentiers bleus.** MBF privilégie un partage de l'espace non exclusif entre les différents usages.,
- Les portions de sentiers bleus d'une largeur inférieure à 2,50m ne seront pas ouverts à la pratique VTT. **Des exceptions doivent être possibles pour des motifs pratiques, dans des cas exceptionnels pour que la règle reste lisible.** Depuis la réunion, les équipes ONF de permanence ont signalé un usage dangereux de la pratique du VTT sur les sentiers bleus qui nécessitera par endroits de rappeler par des panonceaux que le sentier n'est pas autorisé aux VTT (en particulier le sentier bleu n°2) ;

**Suite à la motion prise par les AFF, ces derniers ont été invités à signaler les endroits sur les sentiers bleus particulièrement critiques par rapport à la pratique VTT afin d'y installer les panonceaux d'interdiction de circuler pour les VTT.**

Afin de ne pas interdire le passage mais plutôt de dissuader de façon pédagogique, une réflexion doit être menée avec les représentants du monde VTTiste et les AFF pour trouver le bon message à afficher. Ainsi, sur la base de propositions de panneaux par les représentants du VTT, l'idée est de créer un visuel explicatif de sensibilisation pour expliquer l'interdiction de circuler sur les sentiers bleus (message court et positif, qui renvoie aussi sur les sites des partenaires). Plusieurs personnes dans la salle ont des retours d'expérience montrant que ce genre d'action fonctionne mieux que les seuls panneaux d'interdiction stricte. VTT COSEG et MBF fournissent des modèles de panneaux pour amorcer le travail. Ensuite, une réunion en plus petit comité sera organisée pour arrêter le visuel à afficher sur les panneaux.

- L'ONF et Némorosa ont réalisé un relevé des chemins sur la partie nord et ouest de la forêt domaniale de Fontainebleau. Il s'agit de mettre à disposition des chemins praticables dans le cadre de ce sport – et ce à partir d'un site Internet existant dédié à cette activité. Les départs d'érosion pourraient être signalés par les VTTistes eux même pour orienter intelligemment les usages ou réparer collectivement. Des chemins autorisés pourront déroger à la règle des 2,50m ;
- Publier les circuits autorisés par l'ONF en concertation avec le monde VTTiste. L'ONF cherchera dans un souci opérationnel des sites Internet existants susceptibles de publier ces parcours, en prenant soin de ne pas développer la pratique sur Fontainebleau (regarder le site « Vélos en France » de la FFCT), Le choix doit être collectif (groupe de travail) pour en peser ensemble les conséquences.

**L'ONF a prospecté les sites Internet existants et entamé les démarches pour connaître ceux intéressés par un partenariat. Il s'avère qu'aucun site ne propose la création d'itinéraires personnalisés sur la base d'une**

base de données complète. Certains sites proposent par contre aux usagers de publier les circuits qu'ils souhaitent. Le site « vélo en France » géré par la FFCT a le mérite de réaliser en plus des autres un tri (une modération) des circuits proposés. En outre, elle a montré un intérêt particulier à travailler avec l'ONF sur la publication de circuits mais aussi éventuellement sur le codéveloppement de leur site Internet. L'ONF insiste sur le fait de devoir choisir un site Internet privilégié pour éviter un effet de publicité des sentiers autorisés (structuration mais pas promotion). A ce stade donc :

- Les structures représentatives des VTTistes sont invitées à proposer à l'ONF des cartes des chemins et/ou circuits intéressants pour la pratique VTT, en dehors des sentiers bleus mais potentiellement sur des chemins de moins de 2,5m de large, sur des terrains qu'elles jugent non sensibles à l'érosion. Délai pour une première réponse : 17 octobre 2014. La démarche est dynamique, c'est-à-dire que, au-delà de ce délai, des compléments ou modifications pourront parvenir à l'ONF et seront intégrées aux réflexions mais, en octobre, nous avons besoin de premières propositions pour avancer sur le sujet ;
  - Ensuite, l'ONF compilera ces cartes avec les cartes du travail réalisé avec NEMOROSA, celles des sensibilités Natura2000. En outre, il recueillera l'avis du personnel ONF de terrain pour confirmer la praticabilité dans de bonnes conditions ;
  - Au quatrième trimestre 2014, l'ONF pourra alors proposer en comité accueil et érosion une carte des tronçons autorisés aux VTT en forêt de Fontainebleau et le tracé de quelques circuits,
  - Après validation du comité et des représentants du monde VTT, l'ONF publiera ces données sur le site Internet « Vélo en France ». En effet, 80% VTTistes utilisent le GPS et permettre le téléchargement de circuit en .gpx est plus judicieux que le balisage de circuits sur le terrain. Le format numérique permet en outre une plus grande adaptation des circuits en fonction de contraintes évolutives (coupes, érosion, engrillagement, etc) ;
  - En parallèle, l'ONF travaillera avec l'IGN et la FFCT pour trouver la meilleure solution technique pour proposer une offre de circuits personnalisables dans le respect du milieu forestier et des autres usagers.
- Le futur aménagement forestier de Fontainebleau intégrera l'ensemble de ces dispositions de façon à ce que la structuration effectuée autour de cette thématique puisse être formalisée et respectée.

- **Trial et pistes de dirt.** Cette pratique se fait sur des sites bien ciblés (Croix d’Augas sur un ancien terrain de moto cross et dans la parcelle 564) et pose de nombreux problèmes : érosion, terrassement, coupes d’arbres, balisage sauvage, création de faux chemins en parcelle, risque d’accident et responsabilité, érosion et aménagements sur site et sur les chemins d’accès au site (plateforme, table, rampe de saut, etc). Les débordements ne sont plus tolérables : coupes d’arbres en délit, terrassement et mouvements de sol en forêt de protection, pas de demande d’autorisation, etc. Les décisions prises sur ce point sont les suivantes :
  - Marc Morin fournit à l’ONF les coordonnées de l’association « Coyotes » susceptible de représenter les usagers du ou des sites. **L’ONF s’est déplacé sur le site de la Croix d’Augas un samedi matin mais sans avoir pu rencontrer le « collectif » qui pratique le trial. Il demande à l’assemblée de faire connaître à ce groupe sa volonté de dialogue constructif de façon à envisager ensemble une utilisation convenable et sécurisée du site ;**
  - définir une ligne claire qui réduise les débordements actuels. La destruction de certaines installations sauvages devra être clairement annoncée et opérée, et les règles d’usage des terrains seront rappelées dans un climat que l’ONF souhaite apaisé. Fermer le ou les sites brutalement ne résoudrait pas les problèmes posés, mais le reporterait et créerait des conflits inutiles ;
  - le problème des responsabilités liées au trial doit être précisée. Marc Morin de MBF envoie à cet effet à l’ONF les éléments juridiques encadrant habituellement la pratique de trial. **L’idée est proposée par l’assemblée que se crée une association de VTTiste-trial afin de structurer l’activité et de pouvoir conventionner avec une collectivité (commune de Fontainebleau) pour le paiement d’une assurance. L’idée pourrait être proposée lors d’une rencontre entre les pratiquants de trial et l’ONF (cf ci-dessous).**

3- La réunion a soulevé un énorme besoin en communication auprès d’un large public:

- Elargir la liste de diffusion des cartes de chasse auprès des loueurs de vélos, des associations et sociétés de VTT (dont course d’orientation) et cyclisme, **L’ONF ajoute les participants à la réunion dans la mailing liste pour qu’ils reçoivent les notes d’information ;**
- Généraliser la communication sur les actions citoyennes du monde sportif et en particulier des VTTistes pour rééquilibrer la vision des autres usagers sur cette pratique,
- Sans infantiliser, faire une communication sur les bonnes pratiques (courtoisie en particulier) auprès de tous les usagers pour ne pas en stigmatiser une partie. **Cette réflexion sera menée en comité « communication et promotion du territoire » ;**
- Revoir la plaquette ONF sur la pratique VTT, en lien éventuellement avec la décision précédente et les évolutions de position, **La charte de bonnes pratiques du VTT (avec son dépliant) sera revue en comité « communication et promotion du territoire » pour mieux**

- correspondre aux pratiquants et confrontera notamment les différentes chartes existantes (MBF, FFCT, etc) ;
- Editer une plaquette plus générale au niveau départemental, dans le cadre des travaux de la CDESI ou de la « commission médiation »,
- Organiser des chantiers nature avec les VTTistes (ex. : brigades vertes), les associer à l'opération Forêt propre (semaine du développement durable) et aux actions de lutte contre l'érosion. *Dans la mesure du possible, viser la mixité des pratiques lors de ces opérations (randonneur, grimpeur, cycliste, etc). S'appuyer pour cela sur l'expérience de Larchant animation qui est déjà dans cette démarche. Profiter de ces actions pour montrer ce qu'il faut faire et ne pas faire.*

Ces informations pourront être mises sur le site Internet « en forêt de Fontainebleau », des sites Internet partenaires et relayées par les partenaires autour de la table : MBF, Grand Parquet (via aussi le groupe Larivière), Seine-et-Marne Tourisme, FFCT, CDOS, etc.